

Commune de VÉNÉJAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 13 juillet 2021 à 18 h 30

L'an deux mil vingt et un et le treize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence du maire, Gérard ESTELLE

Présents : Félix BOUYER, Alain CLERC, Sylvie ÉTROIT, Christine FABREGUES, Béatrice LOISON, Thierry LOISON, Bernard PEPIN, Florian POUDEVIGNE, Stéphanie THOUMIEUX

Absents avec procuration : Yves BLANC à Gérard ESTELLE, Elora CHIOUSSE à Béatrice LOISON, Bénédicte CHAUVET à Alain CLERC, Catherine DALIBERT à Thierry LOISON

Absente : Camille CAUBERT

Secrétaire de Séance : Béatrice LOISON

ORDRE DU JOUR

Appel à projets pour un socle numérique dans l'école élémentaire « Les Colibris »

Rapporteur : Gérard Estelle

Appel à projets pour un socle numérique dans l'école élémentaire « Les Colibris »

Gérard Estelle, rapporteur, expose :

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit **105 millions d'euros à compter de 2021** dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour **l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base**.

La collectivité rentre dans les critères :

- Socle de base non atteint,
- infrastructure (réseau informatique seul filaire ou wifi),
- renouvellement matériel possible si matériel existant inadapté aux logiciels actuels.

Nous avons reçu la notification de la subvention le 21 juin 2021 pour un volet d'équipement subventionnable pour 4 classes d'un montant de **10 560 €**.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré **décide** à l'unanimité :

- **De valider l'appel à projet de relance numérique pour l'école « les Colibris » de Vénéjan ;**
- **De lancer la phase de conventionnement.** La convention produite lors de ce processus servira de support au paiement de la subvention qui nous est accordée en fonction des éléments décrits dans votre dossier de candidature ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **De donner** tous les pouvoirs au Maire pour gérer ce dossier.

La séance est levée à 18 h 50

La Secrétaire de séance	Le Maire
Béatrice LOISON	Gérard ESTELLE
	